

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction départementale des territoires  
de Côte-d'Or

Service économie agricole et environnement des exploitations

le 17 avril 2015

### Accompagnement des agriculteurs à la télédéclaration en Côte-d'Or

➤ La DDT de Côte-d'Or organise une série de 8 réunions d'information et d'appui à la télédéclaration PAC 2015, réparties sur le département, au démarrage de la période de dépôt des demandes d'aides «surface».

#### Le programme des réunions est le suivant :

Lieu	Date
IS/TILLE – salle des fêtes	Lundi 04/05 - 14h
POUILLY-EN-AUXOIS – salle polyvalente	Mardi 05/05 - 14h
GENLIS – salle Agorha	Mercredi 06/05 - 14h
SEMUR-EN-AUXOIS – caveaux des maréchaux	Jeudi 07/05 - 14h
QUETIGNY – lycée agricole	Lundi 11/05 - 14h
DIJON - AGROSUP	Mardi 12/05 - 9h
CHATILLON/SEINE – salle ERL	Mercredi 13/05 - 14h
BEAUNE – lycée viticole	Lundi 18/05 - 14h

La réunion de DIJON – AGROSUP sera enregistrée puis mise en ligne sur le site internet.

**Une réunion adressée aux techniciens des organismes professionnels aura également lieu le mercredi 29 avril à 14h à la DDT – salle canal de Bourgogne**

➤ Les agriculteurs qui souhaitent être accompagnés par un organisme professionnel pour la télédéclaration ou qui souhaitent la mise à disposition d'un accès à TELEPAC par la DDT et qui ont répondu au questionnaire en janvier, ont reçu un rendez-vous pour réaliser la télédéclaration.

➤ Il est fortement conseillé aux agriculteurs de préparer leur déclaration avant de se rendre au rendez-vous pour la réaliser : définition des surfaces retenues pour les 5 % de SIE, examen des formulaires de transfert de DPB, ...

➤ Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, **il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.**

➤ Un N° Vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration :  
**0800 221 371**

**ATTENTION, la DDT sera fermée le vendredi 15 mai**